

Séance ordinaire du 22 novembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-deux novembre deux mille vingt-deux à neuf heures vingt-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim (partiellement), Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-11-71

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 novembre 2022.

CE-2022-11-72

« Modification de la résolution CE-2022-10-58 « Aide financière à chaque service d'entraide œuvrant sur le territoire de la ville et au Comptoir le grenier »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-10-58 « Aide financière à chaque service d'entraide œuvrant sur le territoire de la ville et au Comptoir le grenier » par l'ajout, dans le titre et à l'alinéa, après les mots « Comptoir le grenier » des mots « et au Centre de pédiatrie sociale de Lévis ».

CE-2022-11-73**Aide financière à Les chevaliers de Colomb de Lévis no. 2651**

Il est résolu d'accorder une aide financière de 5 000\$ à Les chevaliers de Colomb de Lévis, no. 2651, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-11-74**Approbation du procès-verbal des séances des 14 et 15 novembre 2022**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 14 et 15 novembre 2022.

CE-2022-11-75**Abrogation de la résolution CE-2022-11-65 « Adoption des prévisions budgétaires 2023 et approbation du programme des immobilisation 2023-2032 de la Société de transport de Lévis »**

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2022-11-65 « Adoption des prévisions budgétaires 2023 et approbation du programme des immobilisation 2023-2032 de la Société de transport de Lévis ».

CE-2022-11-76**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-093](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-093, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-11-77**Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de prolongement de la rue des Cordiers (secteur Lévis) et de déplacement de la rue des Riveurs (secteur Lévis) du parc industriel Lauzon**

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-014](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de prolongement de la rue des Cordiers (secteur Lévis) et de déplacement de la rue des Riveurs (secteur Lévis) du parc industriel Lauzon, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2022-014, au montant maximum de 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

CE-2022-11-78**Financement de la dépense additionnelle pour l'exécution des travaux du**

projet de réfection des blocs sanitaires et fenêtres à La maison des aînés (phase 1)

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-016](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle pour l'exécution des travaux du projet de réfection des blocs sanitaires et fenêtres à La maison des aînés (phase 1) au montant maximum de 95 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE-2022-11-79

Financement de la dépense additionnelle pour l'exécution des travaux au Centre civique (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-017](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de rénovation du Centre civique (secteur Saint-Jean-Chrysostome), telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2022-017, au montant maximum de 160 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-11-80

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 375 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-016.

CE-2022-11-81

Entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et désignation d'une représentante

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique, telle qu'elle est annexée à la présente fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de désigner la chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville et de responsable du suivi de l'entente.

CE-2022-11-82

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole de la Ville du

2 juin 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-136](#)

Le rapport de la séance régulière du comité consultatif agricole de la Ville tenue le 2 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-11-83

Financement de la dépense relative à la participation de la Ville à l'aménagement additionnel de parcs et espaces verts, avenant à l'entente umano (phase 2) relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. et acquisition du lot 6 456 330 du cadastre du Québec, d'une servitude réelle et temporaire à des fins de parc et espaces verts sur une partie du lot 6 456 431 de ce cadastre

[Document d'aide à la décision BP-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer financièrement pour un montant maximum de 500 000 \$, contingences et taxes incluses, pour l'aménagement additionnel de parcs et espaces verts dans le cadre du projet umano, dans le cadre de la phase 2 de ce projet, tel qu'il décrit en annexe à la fiche de prise de décision BP-2022-016, conformément à la résolution CV-2018-05-36 « Aménagement d'un nouveau parc central (arrondissement de Desjardins) », et de financer cette dépense au montant maximum de 457 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

Il est également résolu de conclure conséquence l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu, sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception définitive des travaux municipaux visés à la clause 1.5 de l'entente soit acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 6 456 330 du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude réelle et temporaire à des fins de parc et espaces verts sur une partie du lot 6 456 431 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 716 mètres carrés, en faveur du lot 6 037 092 de ce cadastre, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Gestion immobilière CSB inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-11-84

Attribution du contrat pour les travaux de reconstruction du couronnement du mur de soutènement rue Ernest-Bégin (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-211](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de reconstruction du couronnement du mur de soutènement rue Ernest-Bégin (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2022-50-123), à Cimota inc., pour une dépense estimée à 133 753,01 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-85**Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de végétaux, de fleurs annuelles et de jardinières 2023**[Document d'aide à la décision APP-2022-215](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat regroupant les cinq lots pour la fourniture et la livraison de végétaux, de fleurs annuelles et de jardinières 2023 (appel d'offres 2022-50-127), à La jardinerie Fernand Fortier inc., pour une dépense estimée à 98 249,52 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-86**Abrogation de la résolution CE-2022-10-76 « Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis » et renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis**[Document d'aide à la décision APP-2022-216](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2022-10-76 « Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-216, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-11-87**Attribution du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public**[Document d'aide à la décision APP-2022-217](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public (appel d'offres 2022-70-209), à Voltec ltée, pour une dépense estimée à 91 630 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-88**Attribution du contrat pour la fourniture d'un contrat d'assurances collectives des membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033**[Document d'aide à la décision APP-2022-220-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture d'un contrat d'assurances collectives de membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033 (appel d'offres 2022-55-102), à La capitale assureur de l'administration publique inc., pour une dépense estimée, pour les deux premières années, soit 2023 et 2024, à 12 101 160,00\$, avant la taxe de 9 %, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-11-89**Acquisition de parties du lot 4 203 906 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots**[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-034-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 4 203 906 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 150,2 mètres carrés, une partie du lot 4 223 263 de ce cadastre d'une superficie approximative de 85 mètres carrés, et d'une autre partie du lot 4 223 263 de ce cadastre d'une superficie approximative de 499,4 mètres, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-034-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de confirmer que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique conditionnellement à leur acquisition.

CE-2022-11-90**Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes**[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 13 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-037, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2022-11-91**Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022**[Document d'aide à la décision TMD-2022-023](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-11-92**Engagement envers le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet de compensation pour la perte d'habitat du poisson**[Document d'aide à la décision TMD-2022-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de s'engager envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs à :

- déposer un plan de compensation pour les pertes d'habitat du poisson conformément aux exigences prévues à la condition 4 du décret 1100-2021;
- réaliser et terminer les travaux d'aménagement compensatoires au plus tard trois ans après la date de délivrance de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de la modification de l'autorisation obtenue en vertu de l'article 30 de cette loi et avec laquelle le plan de compensation pour la perte d'habitat du poisson a été déposé.

CE-2022-11-93

Convention concernant le versement d'une aide financière pour la mise en place d'une chaire de recherche en intelligence artificielle à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski

[Document d'aide à la décision DEV-2022-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention concernant le versement d'une aide financière pour la mise en place d'une chaire de recherche en intelligence artificielle à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-094, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-11-94

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés

[Document d'aide à la décision APP-2022-221](#)

Il est résolu :

- d'adhérer au regroupement d'achats (numéro 2023-8109-50) afin de procéder, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, à l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés auprès des détaillantes et détaillants auxquels les contrats seront adjugés, pour une durée de trois années à partir du 1^{er} avril 2023, dans les limites des budgets alloués aux différents sous-projets et pour une dépense globale estimée à 705 000 \$, avant TPS et TVQ;
- de s'engager à respecter les termes du regroupement d'achats ainsi que les contrats avec les prestataires retenus par ce centre, comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses et fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;
- d'autoriser le Directeur de l'entretien des infrastructures et le Directeur de l'approvisionnement à signer tout document requis dans le cadre de cette adhésion;
- d'autoriser l'octroi des contrats aux différents adjudicataires qui seront retenus par ce centre dans le cadre de ce regroupement d'achats et l'ouverture des dossiers contractuels, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$ par contrat, incluant la TPS et la TVQ, en fonction des

disponibilités au budget de fonctionnement, pour une durée maximale de trois ans, prévue pour le 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026.

CE-2022-11-95

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 03.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
